

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 22 octobre 2009 une note d'information simplifiée relative à une augmentation de capital de LAFARGE S.A, par souscription directe aux actions, réservée aux salariés des filiales Marocaines Lafarge Maroc, Lafarge Ciments, Lafarge Cementos SA, Lafarge Bétons, Lafarge Granulats et Lafarge Plâtres Maroc. L'augmentation de capital de LAFARGE S.A réservée à l'ensemble des salariés du groupe portera sur un maximum de 5 750 000 actions.

La note d'information simplifiée est complétée par le document de référence déposé auprès de l'AMF le 16 mars 2009 sous le numéro D09-122 et par l'avenant de refonte du Plan d'Epargne Groupe entrant en vigueur le 1er septembre 2009.

L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par le CDVM, ainsi que le document de référence et l'avenant refonte du Plan d'Epargne Groupe, sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux des filiales Marocaines de LAFARGE S.A.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/034/2009

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières